

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 27 mars 2025**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 18  
Votants : 21 (Mme le Maire ne prend pas part au vote)  
Absents : 5  
Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC  
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI  
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX  
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Absent : Mme Sandrine ARNAUD

---

**Objet : FINANCES – Compte Financier Unique 2024**

---

M. Lavie, adjoint aux finances, présente le Compte Financier Unique de l'année 2024.

Considérant qu'il convient de clôturer l'exercice 2024, le Conseil Municipal sous la présidence de Loic LE BLEVEC après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le CFU,

Considérant que Mme Jackie Galabrun-Boulbes, Maire, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice budgétaire 2024, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 10 mars 2025.

**RESULTAT DE L'EXERCICE  
 CFU 2024  
 SAINT-DREZERY**

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale A	3 154 260,82	3 922 363,24	7 076 624,06
	Titres de Recettes émis B	929 239,11	3 107 052,11	4 036 291,22
	Réduction de titres C	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (D=B-C)	929 239,11	3 107 052,11	4 036 291,22
	Reste à Réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Prévision budgétaire totale E	3 154 260,82	3 922 363,24	7 076 624,06
	Mandats émis F	1 957 001,95	2 479 713,42	4 436 715,37
	Annulations de mandats G	0,00	0,00	0,00
	Reste à Réaliser	0,00		0,00
	Dépenses nettes (H=F-G)	1 957 001,95	2 479 713,42	4 436 715,37
<b>Résultat de l'Exercice 2024</b>	((D)-(H)) Excédent		627 338,69	-400 424,15
	((H)-(D)) Déficit	1 027 762,84		0,00

**RESULTAT D' EXECUTION DU BUDGET**

	Résultat à la clôture de l' exercice précédent - Cpte Gestion 2023 (1)	Part affectée à l'investissement (2) du CA 2024 (1068)	Solde à l'exécution Cpte Gestion 2024 (3)	Résultat de clôture 2024 = 1+2+3
<b>Investissement</b>	246 206,35 €		-1 027 762,84 €	-781 556,49 €
<b>Fonctionnement</b>	1 447 055,24 €	-165 000,00 €	627 338,69 €	1 909 393,93 €
<b>Total</b>	<b>1 693 261,59 €</b>	-165 000,00 €	-400 424,15 €	<b>1 127 837,44 €</b>

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

**Éléments de contexte**

L'année 2024 est marqué par l'inflation et des travaux d'investissement : la fin des travaux de l'hôtel de ville et le début des travaux de la salle Cardonnet

## Les chiffres 2024

### Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

#### 1. La section de fonctionnement

Les évolutions de la section de fonctionnement :

- La progression des dépenses de +132 489.305 (+11,76%) (contre l'an passé 162 389,25 € / +7,43%)
- La progression des recettes de + 365 017.06 € à nuancer car des recettes exceptionnelles (13,31 % et retraité sans les dépenses exceptionnelles + 9,08%) (contre l'an passé 218 137,09 € /+8,64%)

Les dépenses de fonctionnement représentent 56 % des dépenses réalisées en 2024 (fonctionnement + investissement).

Tableau comparatif du réalisé entre 2023 et 2024

#### Section de fonctionnement

Chapitre nature	CA 2023	BP + BS 2024	Réalisé	ecart BP 24/23
<b>DEPENSES</b>		<b>DEPENSES</b>		
011 - Charges à caractère général	703 375,40 €	1 152 992,95 €	799 052,56 €	13,60%
012 - Charges de personnel	1 214 019,32 €	1 330 800,00 €	1 330 690,73 €	9,61%
014 - Atténuations de produits	168 472,96 €	188 000,00 €	186 126,04 €	10,48%
022 - Dépenses imprévues Fonct		0,00 €	0,00 €	
023 - Virement à la sect° d'investis.		1 026 000,00 €	0,00 €	
042 - Operations d'ordre entre section	128 463,90 €	58 901,69 €	0,00 €	-100,00%
65 - Autres charges gestion courante	115 935,88 €	104 615,00 €	104 430,90 €	-9,92%
66 - Charges financières	16 696,91 €	60 553,60 €	59 413,19 €	255,83%
67 - Charges Exceptionnelles	260,00 €	500,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux amortissement		0,00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 347 224,37 €</b>	<b>3 922 363,24 €</b>	<b>2 479 713,42 €</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>RECETTES</b>		
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	1 282 055,24 €		
013 - Atténuation de charges	34 992,42 €	28 200,00 €	31 492,71 €	-10,00%
70 - Produits des services	320 104,71 €	310 600,00 €	379 431,61 €	18,53%
72 - Travaux en régie		18 000,00 €	17 298,06 €	
73 - Impôts et taxes	40 381,76 €	40 095,00 €	41 597,61 €	3,01%
731 - Impôt et taxes	1 893 051,97 €	1 836 355,00 €	1 907 391,69 €	0,76%
74 - Dotations et participations	365 136,56 €	338 703,00 €	609 627,11 €	66,96%
75 - Autres produits gestion courant	76 436,05 €	68 355,00 €	120 213,32 €	57,27%
76 - Produits Financiers			- €	
77 - Produits exceptionnels	0,00 €		- €	
042 - Opérat° d'Ordre entre Sect°	11 931,58 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>2 742 035,05 €</b>	<b>3 922 363,24 €</b>	<b>3 107 052,11 €</b>	

Un excédent de fonctionnement de 627 338,69 € (394 810,68 € en 2023, 339 062,84 € en 2022) mais à corriger par les recettes exceptionnelles de 91 936 € (subvention travaux) au chapitre 74 et 20 645 € au chapitre 75, et l'absence d'amortissement en dépenses au chapitre 042 soit une hausse de l'excédent à 511 330,94 € retraité.

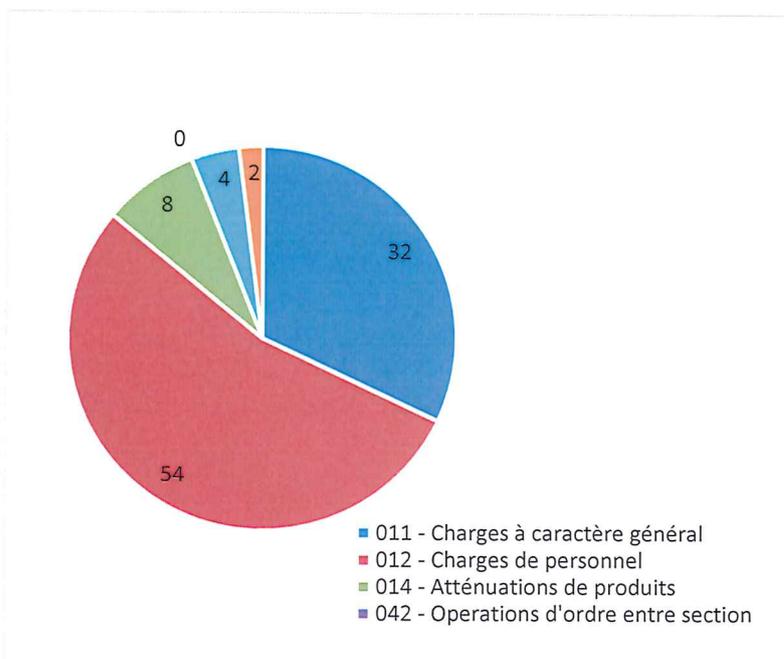
## Section de fonctionnement

Chapitre - nature	CA 2023	BP + BS 2024	Réalisé	Réalisé retraité	Ecart 2024/2023
<b>DEPENSES</b>					
011 - Charges à caractère général	703 375,40 €	1 152 992,95 €	799 052,56 €	799 052,56 €	13,60%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 214 019,32 €	1 330 800,00 €	1 330 690,73 €	1 330 690,73 €	9,61%
014 - Atténuations de produits	168 472,96 €	188 000,00 €	186 126,04 €	186 126,04 €	10,48%
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement					
023 - Virement à la section d'investissement		1 026 000,00 €			
042 - Opérations d'ordre entre sections		58 901,69 €			
065 - Autres charges de gestion courante	115 935,88 €	104 615,00 €	104 430,90 €	104 430,90 €	-9,92%
066 - Charges financières	16 696,91 €	60 553,60 €	59 413,19 €	59 413,19 €	255,83%
067 - Charges exceptionnelles	260,00 €	500,00 €			
068 - Dotation aux amortissements					
<b>TOTAL</b>	<b>2 218 760,47 €</b>	<b>3 922 363,24 €</b>	<b>2 479 713,42 €</b>	<b>2 479 713,42 €</b>	<b>11,76%</b>
<b>RECETTES</b>					
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	1 282 055,24 €			
013 - Atténuations de charges	34 992,42 €	28 200,00 €	31 492,71 €	31 492,71 €	-10,00%
70 - Produits des services	320 104,71 €	310 600,00 €	379 471,61 €	379 471,61 €	18,55%
72 - travaux en régie		18 000,00 €	17 298,06 €	17 298,06 €	
73 - Impôts et taxes	40 381,76 €	40 095,00 €	41 597,61 €	41 597,61 €	3,01%
731 - Fiscalité locale	1 893 051,97 €	1 836 355,00 €	1 907 391,69 €	2 001 715,49 €	5,74%
74 - Dotations et participations	365 136,56 €	338 703,00 €	609 627,11 €	419 900,97 €	15,00%
75 - Autres produits de gestion courante	76 436,05 €	68 355,00 €	120 213,32 €	99 567,91 €	30,26%
76 - Produits financiers			0,00 €	0,00 €	
042 - Opération d'ordre entre section	11 931,58 €		0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 742 035,05 €</b>	<b>3 922 363,24 €</b>	<b>3 107 092,11 €</b>	<b>2 991 044,36 €</b>	<b>9,08%</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>523 274,58 €</b>		<b>627 378,69 €</b>	<b>511 330,94 €</b>	

### Les éléments significatifs des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 2 479 713,42 € (2 347 224,37 € au CA 2023) +132 489,05 €

Les dépenses de gestion des services se décomposent comme suit :

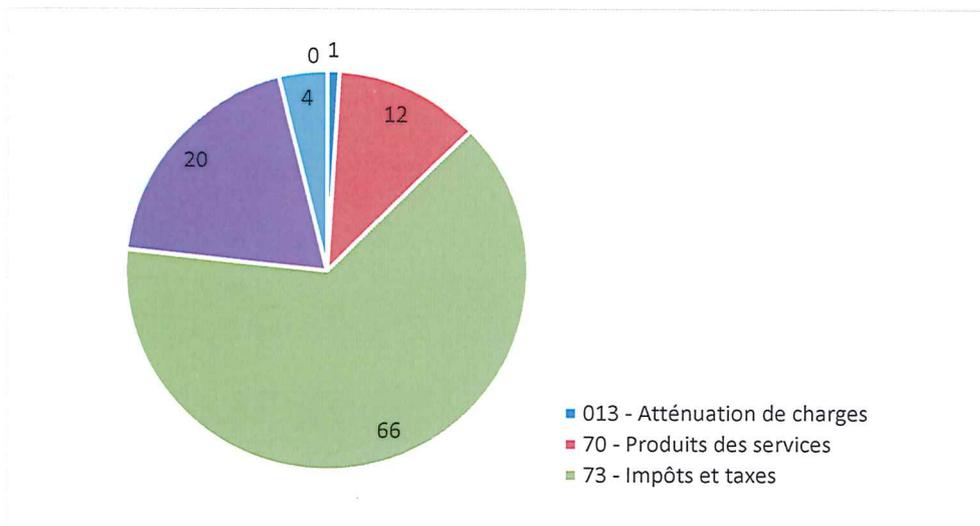
- Les charges à caractère général - chapitre 011 : 799 057 € (représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement (+13.60 %)
  - augmentation des frais de maintenance et d'installation liés au nouvel Hôtel de ville, des frais de ménage dans les écoles
  - plus de repas en restauration scolaire (à mettre en lien avec les recettes)
  - plus d'animations au service Jeunesse (à mettre en lien avec les recettes)
- Les charges de personnel – chapitre 012 : 1 330 694 €, elles représentent 54 % des dépenses réelles (+9,61 %) à corriger par les atténuations de charges de 31 493 € (recettes) et le RPE des Garrigues porté par la Commune  
 L'augmentation est due à différents points : école et jeunesse liées à l'accroissement de population, revalorisation du point d'indice, évolution des carrières, maladie, rappel prime de précarité.
- Les participations à la métropole : 186 126 € (+10%)
- Les autres charges de gestion : 104 431 € (-10%)
- Les charges financières représentent : 59 414 € (contre 16 697 € lié au nouvel emprunt de l'Hôtel de ville)



Les éléments significatifs des recettes de fonctionnement qui s’élèvent à 3 107 052,11 € (2 742 035 € en 2023- 2 523 898 € en 2022) :  
 mais à corriger par les recettes exceptionnelles de 91 936 € (subvention travaux) au chapitre 74 et 20 645 € au chapitre 75, soit un réel proche de 2 291 045 € soit + 9% retraité.

Recettes réelles qui sont les recettes de gestion des services : 3 107 052 € (2 730 103 € en 2023, 2 506 499 € en 2022)

- 0013 - Atténuation de charges (remboursement traitement agents absents) : 31 492 €
- 73 - Les impôts et taxes représentent 66 % des recettes (1 907 392 € + 94 323 € (imputé au chapitre 74) : + 5,74%
- 74 - Les dotations et participations représentent 20% des recettes (constant)
- 70 - Les produits des services (régie...) représentent 12 % des recettes avec une progression de + 59 000 € sur 352 176 € / 2023 soit + 18%
- 75 - Les loyers des locations représentent 4% des recettes (constant)



## 2. La section d'investissement

Elle présente **un déficit de 1 027 762,84 €**.

Cela est due aux travaux du nouvel Hôtel de ville.

Les dépenses d'investissement représentent 44 % des dépenses réalisées en 2024 (fonctionnement + investissement).

### Les éléments significatifs des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1 957 001,95 (1 306 963 € en 2023 - 745 418 € en 2022)

- Achats de terrains : 181 875 € (zone UG)
- Différents travaux dans les bâtiments (solde toiture Cardonnet, et désamiantage) : 80 230 €
- Travaux en régie : 11 932 €
- Équipement informatique des services : 20 101 €
- Mobilier (Hôtel de ville, mobilier écoles, barre de danse...) : 64 450 €
- Autres immobilisations (équipement RPE, arbre sculpté, stores école...) : 24 348 €
- ACi : 39 378 €
- Études : 37 551 €
- Chapitre 23 – Travaux Hôtel de ville et Salle Cardonnet : 1 232 026 €
- Remboursement capital emprunt : 159 661 € (116 883 € en 2023)

### Les éléments significatifs des recettes d'investissement qui s'élèvent à 929 239 € (349 146 € en 2022)

- FCTVA : 151 360 €
- Taxe d'aménagement : 27 512 €
- Subventions reçues pour 478 744 €
- Compte 1068 : 165 000 €
- Opérations patrimoniales (avances) : 103 582,44 €

### **En conclusion**

Une situation qui se maintient grâce aux efforts de gestion réalisés malgré la dynamique des investissements.

Une capacité de désendettement entre 3 à 4 (nombre d'année nécessaire pour le remboursement de la dette par l'épargne brute).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (Mme le Maire ne prend pas part au vote):

- CONSTATE que Mme Jackie GALABRUN-BOULBES, a quitté la salle,

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer ainsi que présenté sur le tableau ci-avant et signe le document joint à la présente délibération.

Pour copie conforme



*Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault*

le

*Et publication ou notification le*

La Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES